ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arboriculture

Question écrite n° 107988

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des producteurs arboricoles. En effet, près de 80 % de ceux qui ont arraché des vergers, à la fin de l'hiver dernier, n'ont toujours pas reçu les indemnités d'arrachage des vergers prévus dans le plan arboricole, C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons du retard du paiement de ces indemnités ainsi que les mesures qu'il entend prendre afin que les dispositifs prévus dans le plan arboricole soient appliqués dans leur intégralité.

Texte de la réponse

La prime d'arrachage destinée à accompagner une cessation d'activité totale ou partielle des producteurs de fruits ayant des difficultés financières a été mise en place dans le cadre du plan stratégique arboricole. La mise en oeuvre de cette mesure est réalisée par l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (VINIFLHOR). Sur la base d'une délégation de crédits de paiement en date du 5 octobre 2006, VINIFLHOR assure les paiements pour les dossiers en cours. Une part importante des paiements a été effectuée depuis cette date. Une nouvelle tranche de paiement sera mise en paiement à compter du 15 novembre.

Données clés

Auteur : M. Louis Cosyns
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107988
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10951
Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12709